

N/REF : 11/03/2026 12H03 C:024233 I:33979
V/REF : 36378 / 20589
V/Email reçu le Mercredi 11/03/2026 à 12H03

SDC 'Le Melies'
C/O SAGE'S
Syndic
34 AVENUE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES

IMMEUBLE : LE MELIES (Cop)
2 RUE PONSON DU TERRAIL
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 18 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2 PONSON DU TERRAIL - MR MARNISSI 07 50 04 64 40 - 2EME ETAGE
LOG 0062

MOTIF : INTERVENIR POUR LES EAUX USEES SONT SORTIES D'UNE TRAPPE BASSE ACCES
GAINTE TECHNIQUE COLONNE ENTRE CUISINE ET SALON

Donneur d'ordre : Mme I. CERONI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 11/03/2026 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
CONTROLE DES EVACUATIONS - AUCUN BOUCHON
LA COLONNE PASSE PAR L'ASSOCIATION AU 1ER PUIS DANS LE COMMISSARIAT DE
POLICE.
CONTROLE IMPOSSIBLE AU NIVEAU DE L'ASSOCIATION - PAS D'ACCES
LE REFOULEMENT PROVIENT DU BRANCHEMENT DES EVACUATION.
3 TROUS ET 3 EVACUATIONS BRANCHÉES.
POSE DE CIRAL SUR LA 3EME.

SI REFOULEMENT PRÉVOIR ACCES AU COMMISSARIAT POUR DÉBOUCHER ET CURAGE DE
L'HORIZONTALE.

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 18/03/26 à 11H18 Mme I. CERONI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,25	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	188,56	235,70
	TOTAL H.T.			235,70
	T.V.A. a 10,00%			23,57
	TOTAL T.T.C.En EURO			259,27

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN